



Election complémentaire à la Municipalité

Systeme majoritaire à 2 tours

le 14 juin 2015

(1^{er} tour)

Explication sur la manière de voter

I. Information générale

- Une élection complémentaire à la Municipalité a lieu pour pourvoir un siège laissé vacant au 1^{er} juillet 2015.
- Un seul siège est à attribuer. Chaque citoyen(ne) ayant le droit de vote possède une voix et peut donner ce suffrage au (à la) candidat(e) de son choix.
- L'élection à la Municipalité est une élection majoritaire à deux tours.
- Dans le canton de Vaud, au niveau communal, tou(te)s les citoyen(ne)s suisses et de nationalité étrangère ayant le droit de vote sont appelé(e)s à élire leurs autorités, votre vote compte !
- Pour être élu(e) à la Municipalité au premier tour, il faut qu'un(e) candidat(e) recueille plus de 50% des votes exprimés par les électeurs/électrices, soit à la majorité absolue. Un deuxième tour est organisé si tel n'est pas le cas.
- Au deuxième tour, le(la) candidat(e) qui recueille le plus de voix des électeurs est élu(e) à la Municipalité, soit à la majorité relative.

II. Pour que votre bulletin soit valide

- En remplissant votre bulletin, vous devez respecter certaines règles. Sinon, votre bulletin n'est pas pris en compte et vous aurez voté pour rien !
- Mettez votre bulletin pour cette élection complémentaire dans l'enveloppe jaune.
- Ne mettez jamais plus d'un seul bulletin pour l'élection à la Municipalité dans l'enveloppe jaune.
- Utilisez uniquement les bulletins officiels.
- Si vous modifiez un bulletin, faites-le toujours à la main (mais pas au crayon), jamais à la machine ou à l'ordinateur.
- Si vous injuriez un(e) candidat(e), votre bulletin est immédiatement ignoré.

III. Comment attribuer votre voix ?

- Soit vous utilisez un bulletin tel quel, sans le modifier. Le candidat de la liste choisie obtient votre voix ;
- soit vous écrivez le nom du (de la) candidat(e) de votre choix sur le bulletin vierge prévu à cet effet.
- Si aucune proposition de candidat (e) ne vous satisfait, exprimez votre avis sans attribuer votre voix. Glissez simplement le bulletin vierge dans l'enveloppe jaune sans rien écrire dessus, votre vote est alors considéré comme blanc.

IV. Ce qu'il est inutile de faire

- A chaque élection, on trouve de nombreuses mentions inutiles sur les bulletins. Ces erreurs ne sont pas graves et elles n'annulent pas votre bulletin, mais elles sont complètement ignorées lors du décompte.
- Lors de cette élection complémentaire à la Municipalité, vous n'avez qu'une seule voix, qu'un seul suffrage à attribuer, il est donc inutile d'ajouter d'autres noms sur les listes contenant déjà un nom, les voix distribuées en trop sont ignorées.
- N'écrivez rien au dos du bulletin.

Et maintenant, à vous !

- 1. Prenez votre carte de vote**
- 2. Inscrivez votre date de naissance complète (jour, mois, année) et signez**
- 3. Glissez votre bulletin pour l'élection complémentaire à la Municipalité dans l'enveloppe jaune**
- 4. Glissez-y aussi votre bulletin pour la votation communale et fédérale (uniquement les électeurs/électrices de nationalité suisse ont le droit de vote pour les votations fédérales)**

Rappel : 1 seul bulletin pour l'élection à la Municipalité

- 5. Fermez / collez l'enveloppe jaune**
- 6. Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe grise de transmission**
- 7. Postez l'enveloppe grise ou déposez-la dans la boîte de l'administration communale prévue à cet effet jusqu'à l'heure de clôture du bureau de vote (dernier délai), soit à 11h le jour du scrutin**

Attention aux délais pour la réception des enveloppes de vote !

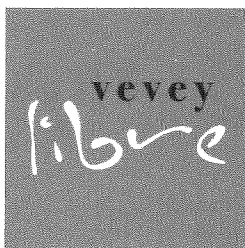
Participez à la vie de votre commune en votant !



Election complémentaire à la Municipalité
Système majoritaire à 2 tours

le 14 juin 2015 (1^{er} tour)

Liste N° 1



Jérôme CHRISTEN

Directeur romand
AEE Suisse - Energies renouvelables,
Conseiller communal,
Député



Election complémentaire à la Municipalité
Système majoritaire à 2 tours

le 14 juin 2015 (1^{er} tour)

Liste N° 2

DÉCRÔISSANCE

**Yvan
LUCCARINI**

Objecteur de croissance



Election complémentaire à la Municipalité
Système majoritaire à 2 tours

le 14 juin 2015 (1^{er} tour)

Liste N° 3

PLR

Les Libéraux-Radicaux

**Patrick
BERTSCHY**

Paysagiste



Election complémentaire à la Municipalité
Système majoritaire à 2 tours

le 14 juin 2015 (1^{er} tour)

Liste N° 4



**PS Vevey
avec le soutien
des Verts**



**Pierre
BUTTY**

Spécialiste en communication,
Conseiller communal



Election complémentaire à la Municipalité
Système majoritaire à 2 tours

le 14 juin 2015 (1^{er} tour)

Liste N° 5



Martino
RIZZELLO

Juriste,
Assistant universitaire diplômé,
Doctorant en droit



Election complémentaire à la Municipalité
Système majoritaire à 2 tours

le 14 juin 2015 (1^{er} tour)

Pour le vote manuscrit

Calendrier de l'élection complémentaire

Election à la Municipalité
1^{er} tour

14 juin 2015

Election à la Municipalité
2^e tour

5 juillet 2015

Vote

par correspondance:

- a) par courrier postal affranchi jusqu'au 12 juin 2015.
- b) par dépôt de l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'administration (Hôtel de Ville, rue du Lac 2) jusqu'au 14 juin 2015 à 11h.

Local de vote:

Hôtel de Ville, rue du Lac 2,
dimanche 14 juin de 10h à 11h
Veuillez prendre le matériel de vote avec vous

**Attention aux délais pour la réception
des enveloppes de vote !**

**Participez à la vie de votre commune
en votant !**